

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CANTON  
DE SORGUES

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE  
DE SORGUES  
84700

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2022

OBJET

Vote du budget 2023  
de la Résidence Autonomie  
le Ronquet

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf octobre, le Conseil d'Administration  
du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, à la  
salle du Conseil Municipal  
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS

Del-2022-octobre-039

N-7.1.1

PRESENTS : T. Lagneau, S. Ferraro, P. Courhier, J.-F. Laporte,  
D. Attuel, E. Roca, G. Sullivan, L. Armand, A. Marie,  
E. Amigoni, O. Vincent, M.-J. Eshn, C. Roche

POUVOIRS :

S. Lagneau

EXCUSES :

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale, présente aux membres du Conseil d'Administration le budget prévisionnel 2023 de la Résidence Autonomie « Le Ronquet ».

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de le voter.

Ce budget sera ensuite soumis à l'autorité de tutelle.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Après étude des prévisions d'occupation, du prix de journée et de chacun des articles tant en dépenses qu'en recettes, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de délibérer pour adopter le budget prévisionnel de l'exercice 2023 équilibré à 1 260 136,54 € en dépenses et en recettes dont 1 115 388,88 € en section d'exploitation et 144 747,66 € en section d'investissement.

Vu le projet de budget de la Résidence Autonomie pour l'exercice 2023 présenté par Thierry Lagneau dont une note de synthèse est établi ci-dessous ;

## Section d'exploitation

<b>DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>
Dépenses réelles d'exploitation 1 081 538,88 €	Recettes réelles d'exploitation 1 041 756,65 €
Amortissements 33 850,00 €	Recettes d'ordre d'exploitation 10 162,00 €
	Résultat reporté 63 470,23 €
<b>Total des dépenses d'exploitation 1 115 388,88 €</b>	<b>Total des recettes d'exploitation 1 115 388,88 €</b>

Les dépenses d'exploitation se décomposent comme suit :

- Dépenses afférentes à l'exploitation courante 444 522,88 € (eau, électricité, repas, ...)
- Dépenses afférentes au personnel 396 166,00 €
- Dépenses afférentes à la structure bâtiment et amortissements) 274 700,00 € (loyers, assurances, entretien du

Les recettes d'exploitation se décomposent ainsi :

- Produits de la tarification 737 026,67 € (loyers)
- Autres produits relatifs à l'exploitation personnel,...) 86 622,00 € (repas, remboursement de frais de
- Subvention d'équilibre versée par le CCAS 218 107,98 €

Le résultat reporté est de 63 470,23 € :

- 57 245,23 €, résultat cumulé de la gestion 2021
- 6 225,00 € de reprise de la réserve de compensation des charges d'amortissement du compte 10687,

La section d'exploitation présente un total de 1 115 388,88 € en 2023 contre 846 757,50 € en 2022 soit une augmentation de 31% due à l'explosion du coût de l'énergie (électricité et gaz). Cette hausse met la Résidence Autonomie dans l'obligation d'augmenter ses loyers de 1,5 % et de solliciter une subvention d'équilibre de la part du budget du CCAS afin d'équilibrer sa section.

## Section d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>
Dépenses réelles d'investissement 134 585,66 €	Recettes réelles d'investissement 10 347,00€
Dépenses d'ordre d'investissement 10 162,00 €	Amortissements 33 850,00 €
	Résultat prévisionnel 2022 reporté 100 550,66 €
<b>Total des dépenses d'investissement 144 747,66 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement 144 747,66 €</b>

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

- Dépenses d'équipement 124 585,66 €
- Remboursement de cautions 10 000,00 €
- Reprises sur subventions 10 162,00 €

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

- Encaissement de cautions 10 000,00 €
- FCTVA 347,00 €
- Autofinancement 134 400,66 €

Le prix de journée moyen proposé pour 2023 est de 30,14 €. Il se détaille comme suit :

- ✓ T2 39,45 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 183,50 €
- ✓ T1bis 29,22 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 876,60 €

Le prix de journée moyen 2022 fixé par arrêté du Conseil Départemental en date du 1/03/2022 est de 29,69 €.

- ✓ T2 38,85 €
- ✓ T1bis 28,79 €

Les tarifs applicables depuis au 1<sup>er</sup> mars 2022 sont les suivants :

- ✓ T2 38,87 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 1 166,10 €
- ✓ T1bis 28,79 € soit pour un mois de 30 jours un loyer de 863,70 €

Les prix des repas proposés pour 2023 sont les suivants :

- ✓ Résident 7,31 €
- ✓ Extérieur 9,29 €
- ✓ Repas du soir 4,00 €

Les prix des repas résident et extérieur sont inchangés depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015. En ce qui concerne les repas du soir le tarif reste le même depuis la mise en place de cette prestation en octobre 2019.

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

OUI à l'exposé du président,

ADOpte, le budget prévisionnel de l'exercice 2023 équilibré à 1 260 136,54 € en dépenses et en recettes dont 1 115 388,88 € en section d'exploitation et 144 747,66 € en section d'investissement.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire  
De cette délibération à dater du :

*Publié le 28/10/2022.*

Pour extrait conforme,  
Le Président du CCAS



Thierry LAGNEAU